

**Rentrée Solennelle du Barreau de
Toulouse
20 juin 2025**

Eloge de la Dissonance

Par Benoît SCHINTONE, premier secrétaire de la Conférence

Regardez.

Face à vous, notre Maison de Justice.

Depuis la source du quartier Saint-Michel, se dresse un orgue de verre et de brique, immense.

56 tuyaux de plexiglas, vibrant d'un souffle silencieux.

Avancez.

Vous ne passez pas simplement une porte mais vous pénétrez dans un instrument.

Un instrument dont chaque couloir est une anfractuosit  de son, chaque salle une chambre de r sonance d'o  s' l vent les voix de la Justice.

Entrez.

Dans l'ombre sacr e d'un palais se joue une musique.

Lourde et puissante, une machine souffle l'ostinato lancinant et perp tuel de la Justice rendue, chaque jour, sans rel che.

En Salle 1 opus 4, salle D58 opus 9.

Autant de sc nes o  s'interpr tent les diff rentes partitions de cette  uvre r p t e. Parfois grave, parfois grotesque, toujours s rieuse.

Madame le B tonnier,
Monsieur le Vice B tonnier,
Mesdames et Messieurs les Secr taires et anciens Secr taires de la Conf rence,
Mesdames, Messieurs en vos titres et qualit s,
Mes Chers Confr res,

Ecoutons la juste note de la Justice.

P n trons dans cet Orgue o  se jouent ces airs.

Les spectateurs auditeurs sont l . Silencieux.

Pour le retrait , c'est la chanson qui divertit. C'est aussi celle du souvenir. Assis sur un banc trop dur mais si familier, il  coute les motifs du pass  rejou s au pr sent.

Pour le collégien, venu en troupeau, c'est la nouveauté que l'on est forcé d'écouter.

Pour le justiciable, enfin, c'est l'angoisse d'un morceau mal exécuté.

Les musiciens sont en place. Concentrés.

Pour beaucoup d'entre eux, c'est le prélude d'un dossier mille fois entendu. Le même thème, les mêmes variations, mais jamais tout à fait la même exécution.

À l'instar d'une pièce baroque, il n'y a pas de chef d'orchestre. Pas de baguette autoritaire. Ni même, regrette le collégien, de marteau pour évacuer la salle.

Seulement un président, premier violon, qui pose le tempo et qu'on regarde pour savoir quand respirer, quand s'interrompre, quand reprendre.

Des assesseurs violoncelles discrets avec un regard qui pèse et donne de la profondeur à l'interprétation.

Un greffier clavecin qui garde le fil de la basse continue.

Vient s'ajouter un instrument connu de tous.

Ce n'est pas le plus beau mais il vient en nombre au Palais des airs .

Il attend systématiquement son moment. Il écoute la tonalité générale, observe les tensions et les silences.

C'est un bloc lourd, d'une robe noire qui n'est jamais la même. Parfois d'un vernis laqué, parfois terne et monotone.

C'est un piano d'une seule touche blanche.

Elle est d'ivoire ou de plastique suivant les moyens du musicien - On a l'enrobage que l'on mérite.

Une touche avant la tête qui, par un doigt délicat, actionne le petit marteau et frappe l'une des multiples cordes en métal et fait vibrer la note.

Il chante. En harmonie.

Ou pas.

Parfois, il dissonne.

Alors vous entendez la dissonance de l'avocat libre, de la défense qui grince, de la parole qui dérange mais qui protège.

Cette fosse d'orchestre, nous la trouvons ce jour, ici, à la Grand'Chambre, mais aussi ailleurs.

A Paris, un Orgue est assimilable à un Ogre, tant il pèse par son poids et tant il avale : des sons, des cris, des pleurs.

Le 13 mai 2025, la 10e chambre correctionnelle du Tribunal judiciaire de Paris rend une première symphonie et propose un air nouveau.

L'orgue-conteneur rend un jugement des plus attendus à l'encontre d'un acteur des plus connus.

Celui qui a brillé dans *Tous les matins du monde* ramène sa viole de gambe et frotte son archet.

Un vieil instrument à cordes qui a connu son heure de gloire mais qui aujourd'hui est tombé dans le passé .

Enfin nous faisons le procès de Gérard, joueur de viole invétéré.

La pièce est particulièrement mouvementée.

La défense se parre d'un magnifique piano à queue, gominé, noir, de marque *Jérémiade*.

Son enrobage annonce un éclat qui ne brille peut être pas par un jeu animé de tact.

Mais ses touches frappent comme il faut et sonnent un contrepoint qui dérange plus qu'il n'agace.

L'audience symphonique est longue : 4 jours où notre pianiste jazzman balance ses notes et dénote.

S'ensuit pour les violons-victimes des sanglots longs, brisés.

Le piano s'arrête.

L'Orgue du Palais reprend sa partition ; la sentence tombe.

Gérard Depardieu est coupable d'agressions sexuelles, condamné à dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis et son nom est inscrit au fichier des auteurs d'infractions sexuelles.

Jusque là, la musique est classique.

De petites notes se font toutefois entendre.

Dans leurs motivations, les juges retiennent un concept nouveau pour le peuple Français.

Un air déjà joué ailleurs mais qui vient d'arriver à nos oreilles.

Celui de la **“victimisation secondaire”**.

Lisons la partition ; il faut dire que c'est étonnant :

“ Le tribunal considère (...) que les parties civiles ont été confrontées à une défense particulièrement offensive, reposant sur l'usage répété de propos manifestement inutiles à l'exercice des droits de la défense, et destinés à les heurter.

(...) Ce dénigrement objectivable, constitutif d'une victimisation secondaire, a engendré un préjudice distinct de celui lié à l'infraction elle-même.”

Des *“propos manifestement inutiles à l'exercice des droits de la défense”*.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Nous le savions déjà, le vacarme de la procédure judiciaire peut lui-même devenir une nouvelle source de souffrance pour la victime.

La victime ne subit pas seulement l'acte criminel ; elle subit aussi les conséquences du traitement judiciaire de son affaire, sa longueur excessive ou le manque de considération de la part des acteurs judiciaires.

Mais cette fois-ci notre piano à queue serait-il allé trop loin ?

Oui selon le Grand Orgue.

Et, puisque le préjudice de la victime est secondaire, la sanction est double : la Viole de gambe sera condamnée au versement de 1 000 euros de dommages et intérêts en réparation des conséquences du comportement de son avocat.

Que pensez-vous de cette musique de chambre ?

“Bof”.

Pourtant, nous avons un orgue de barbarie qui avait enfin cessé de tourner sa manivelle en boucle pour déverser une ritournelle lancinante.

Il a tenté d'innover. Ou plutôt, il a accepté de s'inspirer, une fois n'est pas coutume, du Tambour Européen des Droits de l'Homme.

Au détriment de quoi ? Au détriment de qui ?

Cette motivation devient un nouveau *lied* : “ *des propos manifestement inutiles à l'exercice des droits de la défense*”.

Est-ce au Tribunal de juger ce qui doit être *utilement joué* par l'avocat ?

Ou est-ce à l'Ordre des pianos de sanctionner l'écart et les fausses notes ?

La musique de l'avocat est nécessairement dissonante.

Elle frotte et dérange. Elle fait grincer les lames du Parquet et donne la nécessaire secousse au Diapason de la Justice.

Indispensable dissonance, qui empêche le grand manège de tourner dans le vide, dans une ronde parfaitement accordée, mais désespérément sourde.

Il en va de la liberté, de l'indépendance d'un instrument qui depuis toujours peine à se faire entendre convenablement.

Indispensable indépendance, qui offre une liberté de plaider et de choisir dans une palette de tessiture, entre la connivence qui agace l'oreille ou la rupture qui dénote.

Cette liberté n'est pas un privilège, mais une garantie fondamentale du procès équitable.

Il n'appartient pas à un Tribunal de dire ce qui est utile ou non pour les droits de la défense.

De la même manière qu'il n'appartiendra jamais à l'avocat de jouer faux. Auquel cas il ne serait plus digne d'être un instrument.

Il ne saurait être sourd et aveugle face à l'émotion des victimes.

Mais seul son Ordre, rythmé par la baguette du Bâtonnier, doit être en mesure de sanctionner son écart et sa fausse note.

Sanctionner la parole *a posteriori* par un détour, c'est affaiblir toute la défense, et plus encore : c'est soumettre la Justice à l'unisson.

Un jour viendra peut-être où l'on exigera que l'avocat ne choque plus personne.

Ce jour-là, il n'y aura plus rien à défendre.

Ceci n'est pas un discours ; c'est une mise en garde.

Je suis toutefois rassuré, Mesdames, Messieurs, car notre Justice Toulousaine n'est pas en reste.

Je dirais même qu'elle est courageuse !

Oui je le dis, elle n'est pas couarde et semble apprécier cette dissonance.

Nous aurons tout à l'heure dans cette salle des chants qui seront accompagnés d'un piano.

Je suis fier de voir une Magistrature qui accepte d'affronter cette rentrée, venir au premier rang, pour entendre des discours de Bâtonniers et Secrétaires, ainsi que quelques notes de vrai piano.

Enfin, *vrai piano...*

Ironie du sort, nous avons appris par la Première Présidence que pour la Grand'Chambre, le poids d'un piano "*risquerait d'abîmer le parquet.*"

Est-ce qu'à Toulouse le parquet est trop fragile pour un piano je n'en sais rien.

Nous avons cependant évité la catastrophe, protégé le ban et l'arrière ban de nos meilleurs éléments.

Le sol est sauf, le parquet est indemne, et nos sensibilités aussi.

Car nous avons installé ce magnifique piano électrique, plus léger, sans queue.

Moins lourd, peut-être moins frissonnant.

Peut-être aussi l'annonce d'une Justice plus à la pointe, intelligente sans être trop artificielle.

Gardons alors ces airs en tête.

Répétons ce leitmotiv où nous disons préférer la défense dissonante à un silence complice.

Acceptons la parole qui grince dès lors que nous pouvons la contredire.

Peut-être, gardons un seul instrument, celui de la voix protégée par la voûte palatine.

Tant que cette Note existe dans le Palais de notre bouche, l'État de droit peut encore vibrer.